République Française
Département Eure
Commune de Breuilpont

Procès-verbal de séance
Séance du 16 mai 2025

En l'an 2025 et le 16 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

Présents : Mesdames BERCHOT Arlette, HENRION Valérie, GHISTE Sandrine, GUILLON Monika, GOARIN Elisabeth, Messieurs ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, GIRARD Didier, NEDELEC Olivier, TROGNON Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE LOBKOWICZ Wenceslas à M. TROGNON Luc
M. MILLET Yohann à Mme GUILLON Monika

Excusé(s) sans avoir donné de procuration : Mme DEPOILLY Mélanie, M. MICHEL Vincent

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10
- Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 12/05/2025
Date d'affichage : 12/05/2025

A été nommé(e) secrétaire : Madame Elisabeth GOARIN

Complément de compte-rendu :

Néant

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de séance du 28/03/2025 n'a pas été transmis aux membres du conseil. Dès lors, son approbation est reportée au prochain conseil.

Modification de l'ordre du jour

Néant

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

D_2025_04_01 - Autorisation donnée au Maire à signer la convention avec le gymnase de Saint André de l'Eure

D_2025_04_02 - Autorisation donnée au Maire à contracter deux emprunts pour les futurs travaux du restaurant scolaire et la rénovation énergétique du groupe scolaire pour un montant de 400 000€ au total.

D_2025_04_03 - Approbation du choix des entrepreneurs pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires dans le cadre d'un marché MAPA (après avis de la commission des appels d'offre).

D_2025_04_04 - Modification du règlement intérieur de la cantine : changement de logiciel : inscription des familles au portail famille.

Autorisation donnée au Maire à signer la convention avec le gymnase de Saint André de l'Eure

Réf : D_2025_04_01

Rapporteur : Michel Albaro, Maire
Chaque année le Conseil délibère sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer une convention avec le syndicat de gestion et de construction du gymnase Serge Masson de Saint André de l'Eure pour que les élèves de Breuilpont inscrits dans l'établissement spécialisé « collège des 7 épis » puissent bénéficier du fonctionnement de l'association sportive.

La liste des élèves est jointe à la convention. Cette année, 3 élèves de Breuilpont fréquentent l'établissement. Le montant par élève est de 55 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE,** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le syndicat de gestion du gymnase Serge Masson de Saint-André de l'Eure**.**
- **DECIDE** que la commune de Breuilpont participera aux dits frais

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 23/05/2025
Et publication ou notification du : 23/05/2025

Autorisation donnée au Maire de contracter deux emprunts pour les futurs travaux du restaurant scolaire et de la rénovation énergétique du groupe scolaire pour un montant de 400 000€ au total.

Réf : D 2025 04 02

Rapporteur : Michel Albaro, Maire
Lors du vote du budget, le Conseil Municipal avait prévu deux crédits pour un montant total de 300 000€.Cependant, suite aux difficultés financières du département, à qui il manque une recette de près de 50 millions sur son budget, des dispositifs de soutiens financiers aux communes ont été déprogrammés notamment ceux concernant la rénovation énergétique des bâtiments scolaires. De ce fait, nous avons un manque de co-financement de 30% dans notre plan de financement. Le fait de souscrire deux emprunts permet une souplesse au niveau du budget et évite de geler tous les autres projets pendant la phase de travaux des deux grosses opérations que sont la construction d'un restaurant scolaire et la rénovation énergétique du groupe scolaire. Le taux d'emprunt de la commune étant très bas on peut se permettre d'augmenter son taux d'endettement. Plusieurs banques ont été approchées. Les taux d'intérêts les plus compétitifs sont ceux de la Banque du Territoire qui fluctuent avec les taux du Livet A et mettent 0.4 en plus. Aujourd'hui le taux du livret A est à 1.9%. Le taux d'intérêt serait donc de 2.4% pour les premières années. Pour les 20 années suivantes la moyenne est calculée à 2.% pour le livret A soit 2.4% pour les prêts. C'est une moyenne mais qui a été calculée en regardant le marché sur 50 ans. Ça ne veut pas dire qu'il sera effectivement à 2% mais c'est quand même un indicateur fiable.

Banque des territoires : transformation Ecologique

Montant : 100 000€

Durée d'amortissement : 20 ans

Coût de l'emprunt estimé 126 384€17

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issu de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt.

Banque des territoires : construction d' un restaurant scolaire

Montant : 300 000€

Durée d'amortissement : 25 ans

Coût de l'emprunt estimé : 400 166€69

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issu de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt.

- Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire pour le compte de la commune deux emprunts :
- Un de 100 000€ sur 20 ans
- Un de 300 000€ sur 25 ans

Dont le cout et les modalités sont détaillés ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, d'habiliter le Maire à signer seul le Contrat de Prêt auprès de la Banque des Territoires pour le compte de la commune réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 23/05/2025
Et publication ou notification du : 23/05/2025

Approbation du choix des entrepreneurs pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires dans le cadre d'un marché MAPA (après avis de la commission des appels d'offre convoquée ad 'hoc).

Réf : D_2025_04_03

Rapporteur : Luc Trognon, conseiller municipal, membre de la Commission d'Appel d'offres (CAO)

Il est rappelé que dans le cadre d'un MAPA, la réunion de la CAO n'est pas obligatoire car nous sommes en dessous des seuils. Néanmoins, la municipalité de Breuilpont a souhaité la convoquer Ad'Hoc pour avis.

Il est rappelé aux membres du conseil la méthodologie utilisée et le barème de cotation figurant dans le règlement de consultation pour départager les entreprises.

Non renseigné	0															
Insuffisant	1															
Juste suffisant	2															
Satisfaisant	3															
Très satisfaisant	4															
	TECHNIQUE 60%											PRIX 40%			CL	
	Référence sur le meme type de chantier (15)		Competence et moyens humains mis a dispostion sur le chantier (30%)						Delais de livraison du chantier (15)							
Nom candidat	Mémoire technique	Note pondérée	Moyen Humains (10)	Note pondérée	Gestion des dechets (10)	Note pondérée	Gestion d'un chantier en site ocupé (10)	Note pondérée	Délai d'exécution	Note pondérée	Valeur Technique 60%	Prix prestations 40%	Total	Total Général	Classement (1er=meilleure note)	Moins disant
													#####	#DIV/0!	######	0,00
													#####	#DIV/0!	######	0,00
													#####	#DIV/0!	######	0,00
													#####	#DIV/0!	######	0,00

Comme indiqué sur le tableau de cotation, la note technique représente 60% de la note tandis que le prix représente 40%. Dans la note technique, il y a 3 critères qui viennent pondérer la note.

Le marché MAPA a été déposé sur le site : marchespublics.eure.fr. Le numéro de la consultation est le 202527114002. Les entreprises avaient jusqu'au 05 mai, 16h00 pour déposer leurs offres.

4 lots ont été proposés :

- Lot 1 : isolation des murs et des plafonds
- Lot 2 : changement des menuiseries

- Lot 3 : peinture des et plafonds nouvellement isolés
- Lot 4 : plomberie-chauffage-électricité

- Pour le lot 1 : deux entreprises ont répondu
- Pour le lot 2 : deux entreprises ont répondu
- Pour le lot 3 : quatre entreprises ont répondu
- Pour le lot 4 : aucune entreprise n'a répondu

L'analyse des offres par la CAO s'est faite en premier lieu sur tout ce qui répond aux normes et aux cahiers des charges transmis (chantiers similaires réalisés etc…). Des demandes d'informations complémentaires ont été demandées afin d'affiner l'analyse de la commission et de rester le plus objectif possible. Pour le lot 1 et 2 la commission a été vigilante au respect des coefficients thermiques (fiche technique BAT-EN-104) afin que la commune de Breuilpont puisse bénéficier des subventions au titre des CEE (certificats d'économie d'énergie).

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les offres des entreprises lot par lot ainsi que le tableau de cotation complété. Après analyse des offres, il est demandé aux membres du Conseil de désigner l'offre la plus avantageuse pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE,** d'attribuer les marchés comme suit **:**

Pour le lot 1-isolation des murs et des plafonds c'est l'entreprise SAUVAGE sise à Hondouville qui remporte le marché

Pour le lot 2-changement des menuiseries, c'est l'entreprise KAB Agencement, Kévin Blanchard sise à Saint Ouen de Thouberville qui remporte le lot

Pour le lot 3-peinture, c'est l'entreprise OUEST REVETEMENTS sise à Evreux qui remporte le lot

Pour le lot 4 : le marché est infructueux puisqu'aucune entreprise n'a répondu.

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment l'acte d'engagement et les ordres de service.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 23/05/2025
Et publication ou notification du : 23/05/2025

Monsieur Brémard contactera des entreprises d'électricité et de plomberie pour couvrir le lot 4.

Modification du règlement intérieur de la cantine : changement de logiciel : inscription des familles au portail famille.

Réf : D_2025_04_04

Rapporteur : Madame Elisabeth Goarin, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires

Suite à l'achat d'un nouveau logiciel par la Mairie, les parents seront désormais autonomes dans l'inscription de leurs enfants à la cantine pour tout le temps de leur scolarité. Ainsi, d'une année sur l'autre, ils n'auront plus besoin de les réinscrire. Les parents passeront par un portail citoyen où ils créeront leur compte famille et renseigneront les informations concernant leurs enfants.
L'appel sera fait directement à la cantine via une tablette dédiée. Cela évitera qu'un agent passe tous les matins dans les classes pour vérifier les présences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE,** de modifier le règlement intérieur de la cantine concernant les modalités d'inscription

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 23/05/2025
Et publication ou notification du : 23/05/2025

Points de séance

- **Demande de rupture conventionnelle de la part d'un agent.** Michel Albaro, rappelle que l'avis du Conseil est recueilli mais qu'il appartient au Maire de prendre la décision.
  Rapporteur : Elisabeth Goarin**.** Un agent du service scolaire qui exerce les mêmes fonctions d' ATSEM depuis 10 ans au sein de notre collectivité a décidé, cette année, d'arrêter son métier pour se mettre à son compte. Elle souhaiterait que cette séparation avec la commune se fasse sous la forme d' une rupture conventionnelle. Ceci ouvre droit à une indemnité de rupture calculée sur l'ancienneté ainsi que des droits à l'ARE (allocation de retour à l'emploi) pendant 732 jours reportables à chaque fois qu'elle atteint son quota financier. Le montant à lui verser serait compris entre 1450€ et 5000€ auquel s'ajoute l'ARE si son nouveau travail ne lui offre pas les mêmes revenus que ses derniers salaires. L'agent a vu une première fois Monsieur le Maire et lui a fait part de son souhait de départ et du montant de l'indemnité qu'elle voudrait obtenir. Elle désirerait également quitter son travail le 4 juillet. Un deuxième entretien doit avoir lieu pour lui donner une réponse définitive. Michel Albaro indique qu'à la base la commune ne souhaitait pas son départ.. Le conseil émet un avis négatif pour la rupture conventionnelle. Certains conseillers proposent de proposer une démission accompagnée d'une indemnité. Une date de rendez vous devra lui être communiquée prochainement.

  Labellisation du village de Breuilpont « village d'avenir »

  Breuilpont a été choisi par la Préfecture en raison des projets engagés. Ce label permet d'être accompagné par un chargé de mission dans le but de l'obtention de subventions afin de co-financer nos projets. Par ailleurs, nous pourrions obtenir des subventions majorées de 10%. La mission va durer environ une année sur un projet choisi par la commune. La requalification du centre bourg a été proposée comme mission accompagnée.
  La création d'une liaison douce entre le projet de centre bourg et le projet Poileux pourrait être un des axes choisi.
  Une communication à destination des breuilpontois est prévue.

- **Le restaurant scolaire**

L'architecte a fait un retour par rapport aux remarques formulées par la commission « grands projets ». Une seconde réunion est donc prévue par valider les corrections et passer en phase APD (avant-projet définitif).

- **Questions orales et tour de table**

- Via monsieur Luc Trognon qui a reçu la procuration de monsieur Wenceslas De Lobkowicz, il est demandé à monsieur Frédéric Brémard quand les cloches de l'église Saint Martin sonneront de nouveau.
  Monsieur Frédéric Brémard indique qu'une entreprise de Chartres a été contacté mais qu'elle est très prise. Le problème se situe au niveau du boitier électrique et peu d'entreprises en France ont les compétences pour le réparer. Néanmoins, dès que possible, elle passera effectuer les réparations.

- Monsieur Frédéric Brémard indique que des courriers vont prochainement être envoyés aux propriétaires de Haies qui débordent sur la voie publique. Concernant les haies du centre bouddhiste, elles seront taillées en septembre car les nidifications ne permettent pas de le faire actuellement.
  Les espaces verts des Planchettes seront soumises à des tontes raisonnées. Des petites fleurs sauvages seront semées.
- Monsieur Luc Trognon demande s'il existe des subventions de la Mairie pour l'achat de pièges à chenilles

processionnaires. Par ailleurs, il indique au conseil que beaucoup de branches d'arbres sont tombées dans l'Eure à environ 20mètres de la vanne à Lorey.

Frédéric Brémard indique que la mairie ne subventionne pas ces achats mais peut être faut-il se renseigner auprès de SNA

- Madame Arlette Berchot demande si la commune prévoit de mettre quelques jeux pour les enfants aux abords de l'école.

Michel Albaro et Frédéric Brémard indiquent qu'après la réfection de la cour de l'école cela peut être un sujet de réflexion à mener par l'équipe municipale.

Madame Goarin Elisabeth expose au conseil le compte rendu de la réunion avec l'Atlej. Le bureau de l 'association ne change pas, sauf le départ de la secrétaire. Leur personnel est au complet avec 9 salariés à temps complet. Tout le personnel a suivi des formations pour améliorer leur travail et leur compréhension des enfants. Les activités proposées ont été très appréciées par les jeunes. Le projet 2025 est basé sur la santé et le bien être. Le ressenti des familles est très positif et la semaine d'ouverture aux familles a été très bien accueillie. Cependant pour maintenir leur équilibre budgétaire, une augmentation de 2% pour les familles est envisagée. Il n'y aura pas de centre à Breuilpont cet été mais cela se déroulera à Bueil et Villiers en Désœuvre.

Ø REPORT :

La (le) secrétaire de séance et le Maire ont validé le présent PV.

Michel ALBARO
Maire

Elisabeth GOARIN
secrétaire de séance

Séance levée à : 23:00